

BOURSE "DOCTORALE"

La SFE attribuera une allocation "Recherche" destinée à **financer trois* années de thèse** sur une thématique relevant de l'endocrinologie.

Conditions d'éligibilité du(de la) candidat(e):

- Scientifique ou clinicien(ne)
- Non statutaire
- Membre de la SFE (*A noter: le(la) responsable scientifique du(de la) candidat(e) doit obligatoirement être membre de la SFE et s'être acquitté(e) des cotisations 2023 et 2024*)
- La bourse sera attribuée pour une durée de deux ans et doit constituer le financement principal
 - *La troisième année est soumise au rendu d'un rapport intermédiaire et à la continuité du projet au sein du laboratoire

Date limite de candidature: 2 mai 2024 à minuit

Dépôt de candidature: Soumission sur le site de la SFE (<http://www.sfendocrino.org>). La "fiche de candidature" constitue le dossier du(de la) candidat(e) et doit être déposée en un seul document.

Les candidatures seront évaluées par le jury du Conseil Scientifique Pérenne présidé par le Pr Anne BARLIER et composé de 10 membres (Scientifiques et Clinicien(ne)s) nommé(e)s par le Conseil d'Administration de la SFE sur proposition du Bureau.

Le montant de cette bourse sera versé à une institution qui fléchera la somme pour le(la) bénéficiaire sous forme de salaires et charges sociales, selon la réglementation en vigueur. En conséquence, le montant réellement perçu par le(a) lauréat(e) représentera, environ, la moitié du montant de la bourse dont il(elle) est le(a) bénéficiaire ; les sommes déduites dépendant du statut (étudiant(e) ou non), de l'âge, et de l'organisme gestionnaire. Nous invitons donc les candidat(e)s à se renseigner sur tous ces points.

La remise des bourses, prix et allocations se fera lors du **congrès de la SFE à Clermont-Ferrand** (entre le 16 et le 18 octobre 2024) pour lequel le(la) bénéficiaire **s'engage à participer**. Une **allocation de voyage** (prix jeune chercheur endocrinologue) lui sera attribué(e) pour venir au congrès. Le(a) bénéficiaire devra envoyer les publications relatives à son projet à la SFE, **présenter dans un délai de trois ans ses résultats** lors du congrès de la SFE et **rédigier un résumé** qui figurera sur le site de la SFE. Le(a) bénéficiaire s'engage à mentionner le soutien financier de la SFE. Un bref article résumant les principaux résultats pourra aussi être publié dans les « Annales d'Endocrinologie ».